



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REGIE CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE -TARIFICATION SPECTACLES, VISITES ET ANIMATIONS DU 01ER FÉVRIER 2026 AU 06 JUIN 2026

Vu l'arrêté constitutif et les décisions de l'acte constitutif modifié de la régie d'avances et de recettes ouverte au Centre Culturel de l'Entente Cordiale – Château d'Hardelot dont la dernière en date 29 janvier 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2[°]),

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nécessité d'actualiser la liste et les tarifs des spectacles, visites et animations proposés au Centre Culturel de l'Entente Cordiale pour la période allant du 1^{er} février 2026 au 06 juin 2026.

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est décidé de fixer comme suit les tarifs pour les spectacles, visites et animations se déroulant 1er février 2026 au 06 juin 2026 au sein du Centre Culturel de l'Entente Cordiale - Château d'Hardelot à Condette:

I – TARIFICATION POUR LES SPECTACLES

I A : Tarification des spectacles au théâtre Elisabéthain.

Dates	Spectacles	Tarif achat sur place et web spectacle = Plein tarif cat.1	Tarif réduit <u>Niveau 1^A</u> + visibilité réduite niveau 1 ^B / spectacle = tarif réduit cat.1	Visibilité réduite <u>Niveau 2²</u> / spectacle = Cat. visibilité réduite	Gratuité ³ spectacle	Type de public
Samedi 7 février	Bêtes de scène	15 €	10 €	5 €	0 €	A partir de 8 ans
Dimanche 22 février	Alice au pays des merveilles	8€	5€	3 €	0 €	A partir de 5 ans
Vendredi 27 mars	William's Slam	10 €	8 €	5 €	0 €	A partir de 12 ans
Vendredi 17 avril	Ruth Keggin & Rachel Hair	15 €	10 €	5 €	0 €	Tout public
Dimanche 19 avril	Peter Pan	8€	5€	3 €	0 €	A partir de 3 ans
Samedi 16 mai Dimanche 17 mai	Macbeth	18 €	12 €	8 €	0 €	A partir de 13 ans
Dimanche 24 mai	Marie Oppert	10 €	8 €	5 €	0 €	Tout public

1^B Visibilité réduite niveau 1 :

F	39-40
G	31-29-19-17-5-20-30-32
H	53-51-49-47-13-46-48-50-52-54
I	37-23-15-16-26-40
J	43-41-39-35-33-31-29-5-30-32-34-36-40-42-44
K	43-41-39-35-33-31-29-37-23-21-19-17-15-16-18-20-22-28-30-32-34-36-42-44

2² Visibilité réduite de niveau 2 :

F	49-47-45-43-41-29-22-30-42-48-46-48-50
G	47-45-43-41-39-37-35-21-7-6-8-18-22-34-36-38-40-42-44-46-48
H	37-25-5-8-26-38
I	41-39-27-25-7-5-6-8-28-30-42
J	55-53-51-49-47-37-13-14-26-38-46-48-50-52-54
K	37-25-7-5-6-8-24-26-38-40

² Appliquée pour les groupes constitués par les services du département du Pas-de-Calais dans le cadre de projets, partenariats (partenaires, public de la solidarité, centre de loisirs, accompagnateurs, intervenants, scolaires). Enfant moins de 3ans.

I B : Tarification des spectacles en dehors du théâtre Elisabéthain.

Plein tarif : 10 € - tarif réduit 5€ *

- . Dialogue de bêtes
- . Eloge des créatrices

I C : Tarif réduit pour les spectacles.

- . Le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie),
- . Etudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant),
- . Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois).
- . Bénéficiaires de minima sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (bénéficiaires du RSA, personnes bénéficiant du minimum vieillesse ou de l'allocation AAH),

I D : Invitation pour les spectacles.

- Dans le cas où un jeu concours interne se mettrait en place ultérieurement, les places remportées seront identifiées en tant qu'invitations (nombre à déterminer en fonction des places disponibles).
- Dans le cas où un jeu concours avec le public se mettrait en place, les places remportées seront identifiées en tant qu'invitations (nombre à déterminer en fonction des places disponibles).
- Le protocole (élus, directeurs ou leurs représentants), les journalistes, les professionnels du spectacle et de la culture et les agents du CCEC-Château d'Hardelot seront également identifiés en tant qu'invités (dans la limite des places disponibles).
- Quota artiste (il sera mis à disposition un quota d'invitations négocié avec les artistes cocontractants).
- Pour les personnalités qualifiées (titulaires de la carte de presse).
- Public dans le cadre des actions culturelles.
- Structures du champ de la solidarité.

NB : Gratuité pour les groupes scolaires (écoles primaires, collégiens et lycéens) et leurs accompagnateurs pour les spectacles. Les collégiens peuvent bénéficier d'une invitation et une invitation accompagnateur dans le cadre d'un projet spécifique.

II - TARIFICATION POUR LES ANIMATIONS

II A : Tarif pour les animations

- Atelier tout-petit (- de 3 ans) : 2 € (tarif pour 1 enfant + 1 accompagnant adulte gratuit)
- Atelier enfant : 5 € (tarif pour 1 enfant + 1 accompagnant adulte gratuit)
- Atelier adulte - Tarif plein : 15 €
- Atelier adulte - Tarif réduit : 10 €
- Enquête au château - Tarif plein : 10 €

- Enquête au château - Tarif réduit : 5 €
- Conférence - Tarif plein : 5 €
- Conférence - Tarif réduit : 3 €

II B : Tarif réduit pour les animations

- . Le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie),
- . Etudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant),
- . Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois),
 - . Bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (bénéficiaires du RSA, personnes bénéficiant du minimum vieillesse, ou bénéficiant de l'allocation AAH),
 - . Personnes en situation de handicap.

II C : Invitation pour les visites animations

- . Sur présentation d'une invitation dans le cadre d'un jeu concours
 - . Professionnels du spectacle et de la culture ou plus généralement de la valorisation et du rayonnement de la structure (journalistes, les professionnels du spectacle et de la culture)
 - . Partenaires, les agents du CCEC-Château d'Hardelot (dans la limite des places disponibles), le protocole (élus, directeurs ou leurs représentants)
 - . Personnes qualifiées destinées à promouvoir le site (Office de Tourisme, guide conférencier).

III – TARIFICATION POUR LES VISITES INDIVIDUELLES

III A : Tarifs pour les visites libres individuelles et accessoires

- Visite libre - Tarif plein : 5 €
- Visite libre - Tarif réduit : 3 €
- Livret : 1€
- Location de la sacoche du petit explorateur : 10 €

III B : Tarifs pour les visites guidées individuelles et accessoires

- Visite guidée - Tarif plein: 10 €
- Visite guidée - Tarif réduit : 5 €
- Livret : 1 €

III C : Tarif réduit pour les visites libres ou guidées individuelles

- . Le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie),
- . Etudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant),
- . Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois),
 - . Bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (bénéficiaires du RSA, personnes bénéficiant du minimum vieillesse, ou bénéficiant de l'allocation AAH),

III D : Gratuité pour les visites libres ou guidées individuelles

- . Les enfants de moins de 3 ans,
- . Les membres du Conseil International des Musées (carte ICOM) ou des Monuments et sites (carte ICOMOS), conservateurs des musées français ou étrangers titulaires d'une carte professionnelle, membres du Conseil d'Administration de l'Association « les amis du Château »,
- . Les personnes titulaires de la carte d'invalidité délivrée à partir d'un taux de 25% par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et un accompagnateur,
- . La nuit des musées,
- . Les journées du patrimoine,
- . Les rendez-vous aux jardins,
- . Les journées nationales créées à l'initiative de l'Etat,
- . Sur décision du Directeur affichée sur le site précisant la date et l'heure de début et fin de gênes et établissant les créneaux de gratuité lorsque le site n'est pas pleinement disponible (pour cause de travaux ou restrictions d'usage...).
- . Solidarité
- . Personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois),

III E : Invitation pour les visites libres individuelles ou guidées individuelles et animations

- . Sur présentation d'une invitation dans le cadre d'un jeu concours
- . Professionnels du spectacle et de la culture ou plus généralement de la valorisation et du rayonnement de la structure (journalistes, les professionnels du spectacle et de la culture)
- . Partenaires, les agents du CCEC-Château d'Hardelot, le protocole (élus, directeurs ou leurs représentants)
- . Personnes qualifiées destinées à promouvoir le site (Office de Tourisme, guide conférencier).

IV- LES VISITES DE GROUPE

IV A : Tarifs pour les visites de groupe

Un groupe se compose de 18 personnes maximum + accompagnateurs

- . Visite guidée de groupe (1 espace, exemple château ou exposition) : 72 €
- . Visite guidée de groupe (1 espace, exemple château ou exposition) incluant un atelier pédagogique: 90 €
- . Visite guidée de groupe (2 espaces, exemple château + exposition) : 90 €

IV B : Gratuité pour les visites de groupe

- . Les personnes en situation de handicap et les accompagnateurs sur présentation d'un justificatif (carte d'invalidité, de priorité, de stationnement réservé, carte mobilité inclusion, attestation de bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité ou de l'allocation personnalisée d'autonomie, ou de la prestation de compensation du handicap),
- . Les groupes scolaires (écoles primaires, collégiens et lycéens), et leurs accompagnateurs.
- . Structures du champ de la solidarité.

Article 2 :

Les recettes seront imputées sur une ou des régies ouvertes au sein de la collectivité.

Article 3 :

La présente décision entre en vigueur dès l'observation des formalités relatives à la transmission au contrôle de légalité et à la publicité de l'acte. Elle entraîne l'abrogation des précédents actes relatifs à la tarification de la régie du Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Payeuse départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Arras, le 9 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Corinne PRUVOST
Directrice déléguée au Budget